



Municipalité de la
Commune de Givrins

Préavis n° 19/2023
au Conseil communal du 11 octobre 2023

Arrêté d'imposition 2024

Responsable du dossier : *M. Cédric Nardone, Municipal*

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Conformément aux dispositions de la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956, la Municipalité soumet à votre approbation le projet d'Arrêté d'imposition pour l'année 2024.

Cette loi, adoptée le 5 décembre 1956, a subi plusieurs modifications depuis sa mise en vigueur au 1^{er} janvier 1957; nous appliquons à ce jour son état avec mise en vigueur de ses nouvelles dispositions au 1^{er} janvier 2019.

La Municipalité a décidé de maintenir le taux actuel de 67% de l'impôt cantonal de base, pour l'année prochaine, et de ne pas changer les autres postes de l'arrêté d'imposition.

En effet, le niveau d'endettement de la commune demeure à un niveau très élevé et les charges imposées restent très importantes. De plus, d'importants travaux, trop longtemps repoussés, sont envisagés pour les années à venir. Il convient donc de poursuivre l'effort de réduction de la dette autant que possible.

2. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Givrins

vu le préavis municipal n° 19/2023, relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2024,
entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. **d'approuver l'Arrêté communal d'imposition tel que proposé par la Municipalité, dans le cadre du préavis n° 19/2023, et ceci pour une durée d'une année, soit pour 2024 ;**
2. **d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit Arrêté d'imposition au Conseil d'Etat, pour approbation.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 21 août 2023, pour être soumis au Conseil communal de Givrins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique


Regula Zellweger



Le secrétaire


Alexandre Good

Annexe : Arrêté d'imposition pour l'année 2024